



Haute - Garonne

**VEILLE - toulouse**

République Française

Liberté - Égalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2011-16 du Jeudi 28 avril 2011 à 20 h30**

*Le jeudi 28 avril deux mille onze à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées le 22 avril 2011, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 29 avril 2011.*

**Etaient présents :**

Claude	MAGNES	Brigitte	LIMOUZIN	Catherine	PALMATO
Christophe	CANTENOT	Eliane	LOUBET	Alain	PEREIRA
Sylvie	CAVALLIER	André	MANGIN	Maxime	ROTENBERG
Didier	DHERS	J-Claude	GIUSEPPIN	Michèle	VAUTIER

**Absents excusés :** Blandine MONTANARI pouvoir donné à Michèle VAUTIER  
Béatrice PACZUSZYNSKI pouvoir donné à Maxime ROTENBERG  
Didier DHERS pouvoir donné à Claude MAGNES

**Secrétaire de séance :** Catherine PALMATO

**2011-16-01 Vote du budget général 2011**

*Le Conseil,*

Après avoir examiné les documents budgétaires relatifs au budget primitif 2011,

Considérant que les sections d'investissement et de fonctionnement sont équilibrées respectivement en dépenses et en recettes :

<i>2010</i>	<i>INVESTISSEMENT (y compris R à R)</i>	<i>FONCTIONNEMENT</i>
Dépenses	106 494 .82	679 943.28
Recettes	106 494 .82	679 943.28

Considérant que le conseil municipal a rejeté, lors de sa séance du 21 avril 2011, le compte administratif et de gestion pour l'exercice 2010 et donc que le budget présenté ne tient pas compte des résultats excédentaires de la section d'investissement et de fonctionnement (soit un montant cumulé de 295 354.97 euros).

*Considérant que plus d'un tiers des membres du conseil sollicite un vote à bulletin secret,*

**APRES AVOIR VOTE A BULLETIN SECRET**

**POUR : 7 – CONTRE : 7 - Abstention 0**

**Le budget général de la commune n'est pas adopté.**

**DIT** que la présente délibération sera transmises au Préfet de la Haute-Garonne, au Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

**Pour extrait Conforme  
Le Maire,  
Claude MAGNES**